



## AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N° 021/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/2023 DU 19 AVR 2023

### SERVICES DE CONSULTANT

POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT (ONG/ASSOCIATION) SPECIALISEE EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PREVENTION ET DE REONSE AUX VBG, A L'EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS), ET AU HARCELEMENT SEXUEL (HS), REGIONS DE L'EXTREME-NORD, DE L'EST, DU NORD-OUEST ET SUD-OUEST, DANS LE CADRE DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS-DESSERVIES AU CAMEROUN (PERACE)

Crédit : IDA 6356-CM  
Pays : République du Cameroun  
Nº Projet : P163881

#### A. AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

1. La République du Cameroun (ci-après dénommé l' « Emprunteur ») a obtenu de l'Association Internationale de Développement [(IDA) (la « Banque »)] un crédit (ci-après dénommé « fonds ») pour le financement du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie dans les Régions Sous Desservies du Cameroun [(PERACE) (ci-après dénommé le « Client/Bénéficiaire »)], et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats pour lesquels cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) est émis.
2. L'Emprunteur, représenté par le Coordonnateur du PERACE, sollicite maintenant des manifestations d'intérêt en vue de la sélection d'un consultant (ONG/Association) spécialisé, en vue de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux VBG, à l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS), et au Harcèlement Sexuel (HS), dans le cadre du Projet PERACE, dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et Sud-Ouest.

Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter la Section B « Termes de référence »).

3. Le présent ASMI est adressé aux Consultants remplissant les critères de qualifications définis au point 9 « Critères d'éligibilité » de la Section B « Termes de référence »
4. L'expérience et les qualifications du Consultant individuel sont déterminantes. Aussi, un Consultant Individuel, pour chaque poste, sera choisi par la méthode de **Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)** telle que définie dans les paragraphes 7.11, 7.12 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI), quatrième édition de novembre 2020.
5. Une manifestation d'Intérêt est demandée selon le format suivant :
- a. Nombre d'exemplaires du dossier : un (01) original et quatre (04) copies.
  - b. Contenu du dossier :
    - i. Une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Maître d'Ouvrage Délégué du PERACE ;
    - ii. Le dossier administratif et fiscal usuel ;
    - iii. Les justificatifs d'expériences probants du consultant dans le domaine de la mission (copie de la première page, la page de signature des contrats/marchés et de l'attestation de service fait/procès-verbal de réception ou tout autre document équivalent) ;
    - iv. Les curriculums vitae (présentant les détails en termes d'années et mois l'expérience des experts) et la copie du diplôme exigé ;
    - v. Une clé USB contenant la version électronique du dossier de manifestation d'intérêt.
6. Le présent ASMI comprend les Termes de référence de la procédure de sélection en Section B. Lesdits Termes de référence peuvent être retirés à l'Unité Passation des Marchés de l'Unité de Gestion du Projet, à l'adresse ci-dessous, et par demande aux adresses e-mails ci-dessous.
7. Les Consultants intéressés, pour tout besoin d'information supplémentaire en rapport avec le présent ASMI, peuvent écrire à l'adresse du *Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie dans les Régions Sous Desservies du Cameroun (PERACE)*, situé à Yaoundé, quartier Dragage, à côté de la SNH, 2<sup>e</sup> sortie, entre 10h00 et 15h00 (heures locales), ou par courriel à [aer\\_perace@yahoo.fr](mailto:aer_perace@yahoo.fr) ; [fjfonkwa@yahoo.co.uk](mailto:fjfonkwa@yahoo.co.uk) avec copie à [ibessong@gmail.com](mailto:ibessong@gmail.com) et [candidedielle@yahoo.fr](mailto:candidedielle@yahoo.fr). Les adresses ci-dessus sont également celles indiquées pour le retrait des Termes de référence objet du présent ASMI.
8. La date, l'adresse et l'heure de remise des manifestations d'intérêt sont les suivantes :
- a. Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : 11 MAI 2023

b. Adresse : siège de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) situé à Yaoundé, au Quartier Mballa II Dragage, face Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2<sup>ème</sup> entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP

c. Heure limite de dépôt : 14 heures (heure locale)

d. Les dossiers déposés au-delà de ce délai ne seront pas pris en compte

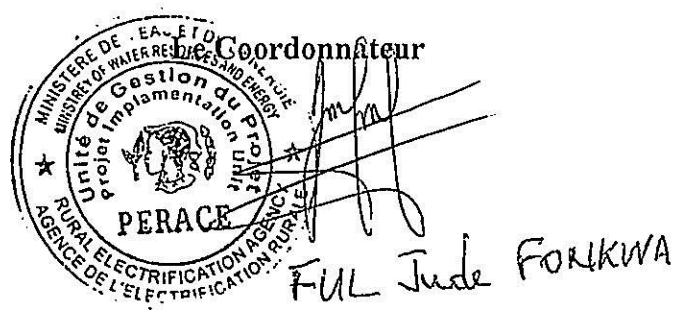
9. Le Coordonnateur du PERACE retient le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualifications et d'expérience en rapport avec la mission, et l'invite à soumettre ses Propositions technique et financière aux fins de négociations telle que définie dans le paragraphe 7.11 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI), quatrième édition de novembre 2020.

10. L'enveloppe contenant le dossier et la clé USB devra porter la mention :

*« A l'Attention du Coordonnateur du PERACE : Manifestation d'Intérêt relative à la l'ASMI n° 021/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/2023 du 19 AVR 2023 pour la sélection d'un consultant (ONG/Association) spécialisée en vue de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux VBG, à l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS), et au Harcèlement Sexuel (HS), dans le cadre du Projet PERACE dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et Sud-Ouest. »*

11. Les dossiers fournis dans le cadre du présent ASMI restent la propriété du PERACE.

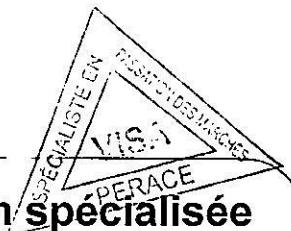
Fait à Yaoundé, le 19 AVR 2023



Ampliations :

- MINEE
- MINMAP
- AER
- ARMP
- ARCHIVES
- CHRONO

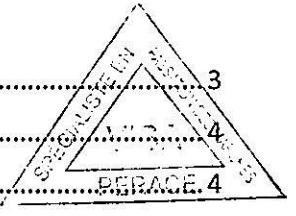
**B. TERMES DE REFERENCES**



**Relatifs au recrutement d'une ONG ou association spécialisée en vue de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux VBG, à l'Exploitation et Abus Sexuels (EAS), et au Harcèlement Sexuel (HS), dans le cadre du Projet PERACE dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et Sud-Ouest.**

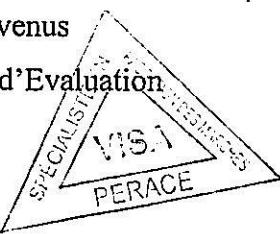
## Table des matières

Liste des abréviations et acronymes .....	3
1. Contexte et justification du projet.....	4
2. Présentation sommaire du PERACE .....	4
5. Mandat et tâches de l'ONG .....	6
6. Livrables .....	8
7. Durée et modalités de réalisation des prestations .....	8
8. Profil de l'ONG/association .....	8
9. Critères d'éligibilité principaux .....	9
10. Personnel clé.....	9
11. Dispositions financières.....	11
12. Dossier de soumission .....	12
13. Durée du partenariat .....	12



## Liste des abréviations et acronymes

<b>AGR :</b>	Activité Génératrice de Revenus
<b>CCE :</b>	Commission de Constat et d'Evaluation
<b>CM :</b>	Comité de Médiation
<b>CR :</b>	Commission de Recours
<b>DUP :</b>	Déclaration d'Utilité Publique
<b>E&amp;S :</b>	Environnementale et Sociétale
<b>MGPR :</b>	Mécanisme de Gestion des Plaintes et Requêtes
<b>OBC :</b>	Organisation à Base Communautaire
<b>OGRP :</b>	Officier de Gestion des Requêtes et Plaintes
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC :</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PAP :</b>	Personne Affectée par le Projet
<b>PERACE :</b>	Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie des zones sous desservies au Cameroun
<b>PAR :</b>	Plan d'Action de Réinstallation
<b>PCH :</b>	Petites Centrales Hydroélectriques
<b>PO :</b>	Politique Opérationnelle (Banque Mondiale)
<b>TDR :</b>	Termes de référence
<b>UE :</b>	Union Européenne
<b>UGP :</b>	Unité de gestion du projet



## 1. Contexte et justification du projet

Le Gouvernement du Cameroun, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Union Européenne, a initié la mise en œuvre du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie des zones sous desservies au Cameroun (PERACE) dont l'objectif de développement est d'accroître l'accès à l'électricité notamment dans les régions sous desservies que sont l'Extrême-nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Nord-ouest et le Sud-Ouest.

Suivant l'accord de crédit IDA N°6356-CM signé le 12 juin 2020 et mis en vigueur le 7 juillet 2020, le PERACE vise notamment (i) l'électrification par extension du réseau interconnecté, d'environ 417 nouvelles localités et la construction/renforcement des réseaux HTB/HTA/BT existants par la conversion des lignes monophasées en triphasées, la construction de nouveaux postes de répartition et des postes sources HTB/HTA ; (ii) la construction de deux Petites Centrales hydroélectriques de puissance inférieure à 5 MW permettant d'électrifier une grappe de localités ou en connectant des réseaux HTA au réseau ENEO, et la construction des petites centrales solaires photovoltaïques par hybridation des centrales thermiques diesels existantes afin de permettre la densification des réseaux BT autour des centrales.

## 2. Présentation sommaire du PERACE

Le PERACE est structuré autour de 4 composantes :

### Composante 1 : Électrification rurale par extension du réseau :

- L'extension des réseaux HTB/HTA/BT pour l'électrification d'environ 417 nouvelles localités dans quatre régions du pays (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Est) ;
- L'extension des réseaux HTA/BT pour l'électrification d'environ 270 nouvelles localités dans les régions du Nord et de l'Adamaoua ;

La construction de nouveaux postes de répartition HTA et ou des postes sources HTB/HTA, conversion de réseaux monophasés HTA, Single Wire Earth Return (SWER) en réseaux triphasés pour faire face à la croissance de la demande et/ou électrifier des nouvelles localités.

### Composante 2 : Electrification rurale par systèmes décentralisés :

- L'électrification rurale décentralisée à partir de deux Petites Centrales Hydroélectriques (PCH) de puissance cumulée de 3 MW permettant d'électrifier une grappe de localités. Le principe de l'intervention du secteur privé sera basé sur la gestion des infrastructures mises à disposition, suivant un contrat et un cahier de charges dûment convenu ;
- La sécurisation de l'alimentation électrique de sites isolés par hybridation des centrales thermiques existantes exploitées par les Communes et la densification des réseaux HTA/BTA dans les

localités concernées ; il est prévu la construction d'une dizaine de systèmes solaires photovoltaïques hybrides.

### Composante 3 : Préfinancement des branchements dans les nouvelles localités et densification dans les localités existantes :

Cette composante du projet financera le Fonds revolving pour faciliter la réalisation des connexions dans les nouvelles localités et la densification des branchements dans des localités déjà raccordées au réseau. Les compteurs à prépaiement seront introduits dans le but de faciliter l'utilisation de l'électricité et le paiement des factures.

### Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité et gestion du projet :

Cette composante comprend :

- Les études de préparation d'investissements futurs et d'impacts environnementales et sociales ;
- Le renforcement de capacités des institutions du secteur ;
- La structuration d'une expertise locale en matière d'ingénierie, de construction et de maintenance des réseaux ;
- Les services des Ingénieurs Conseils pour la Supervision et le Contrôle des travaux ;
- Le fonctionnement du l'Unité de Gestion du projet et le service d'Audit Technique et Financier du projet.

Dans la composante 4 du projet est prévue l'amélioration des conditions de vie des populations rurales des zones de déploiement du projet à travers les AGR et autres services sociaux en faveur du développement local. Une étude : *le plan d'action des activités de promotion de l'aspect genre, l'étude qualitative sur le genre et leur besoin en énergie dans le cadre du PERACE* qui encadre la mise en œuvre des AGR Confirme le risque élevé des VBG /EAS/ HS.

Les travaux dans le cadre du PERACE sont susceptibles d'aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS), ainsi que de Harcèlement Sexuel (HS) à travers l'afflux important de travailleurs<sup>1</sup>. En effet, cet afflux pourrait accroître le « travail de sexe », le risque de traite des femmes à des fins de travail de sexe, le risque de mariage précoce dans une communauté où le mariage avec un homme employé est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, des salaires plus élevés pour les travailleurs d'une communauté peuvent entraîner une augmentation des rapports sexuels transactionnels. Le risque de rapports sexuels entre travailleurs et mineurs le changement dans la dynamique de pouvoir au foyer à travers les AGR, les indemnisations sont autant d'autres facteurs de risque. Un plan d'actions VBG/EAS/ HS a été préparé pour prévenir ces risques de VBG/EAS/HS, et à mieux prendre en charge les éventuels cas de survivants(es) dans les zones de déploiement du PERACE. Pour une mise en œuvre efficace de ce plan d'action, il est prévu le recrutement d'une ONG spécialisée ce qui constitue le prétexte des présents TDR.

<sup>1</sup> Note de Bonnes Pratiques pour Lutter Contre l'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et le harcèlement Sexuel (HS) dans le Cadre du Financement des Projets d'Investissement Comportant de Grands Travaux de Génie Civil. Cf Note de bonnes pratiques, cadre environnemental et social pour les opérations FPI : lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, deuxième édition, the world Bank, P6.



### 3. Objectifs

Les présents TDRs ont pour objectif de fixer le cadre de contractualisation / recrutement d'une ONG ou association spécialisée, fiable, expérimentée et capable de soutenir l'activité du PERACE tant dans la prévention, l'atténuation des risques, et réponse aux VBG (y compris l'EAS et le HS) en lien avec les opérations ou l'exécution du projet que dans le soutien aux survivant(e)s dans la zone de l'Extrême Nord (mise en œuvre du plan d'action VBG).

De manière plus spécifique, il est question :

- D'organiser des sessions de sensibilisation et signature des codes de conduites organisées au sein des structures concernées (entreprises, consultants, sous-traitants...);
- Effectuer la cartographie des structures et acteurs de prise en charge VBG EAS HS dans les différentes régions de déploiement du projet ;
- Formations /Renforcement des capacités des services de prise en charge VBG sur le MGP/EAS/HS
- Protocole/ Convention de prise en charge avec les services de prise en charge VBG.

### 4. Résultats Attendus

L'élaboration des présents TDRs permettront d'atteindre les résultats ci-après :

- Des sessions de sensibilisation et signature des codes de conduites organisées au sein des structures concernées (entreprises, consultants, sous-traitants...) ont eu lieu;
- Une cartographie des structures et acteurs de prise en charge VBG EAS HS dans les différentes localités de déploiement du projet eu lieu ;
- Des formations /Renforcement des capacités des services de prise en charge VBG sur le MGP/EAS/HS ont eu lieu ;
- Le Protocole/ Convention de prise en charge avec les services de prise en charge VBG est disponible.

### 5. Mandat et tâches de l'ONG

Le cadre d'intervention de l'ONG/association recrutée dans le contexte du PERACE prendra exclusivement en compte, et sous la supervision de la responsable genre, les activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS à travers :

- Effectuer la cartographie des structures et acteurs de prise en charge VBG EAS HS dans les différentes régions de déploiement du projet;
- Identifier les risques de VBG/EAS/HS<sup>2</sup>, les groupes cibles vulnérables qui peuvent être les plus sensibles aux VBG/EAS/HS et mettre sur pied une stratégie d'atténuation des risques ;

<sup>2</sup> Tout en respectant la déontologie et toute la réglementation en la matière notamment concernant les femmes afin d'éviter tout risques de représailles...

- La Conception et la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et prévention des risques VBG/EAS/HS aussi bien au niveau des communautés concernées qu'auprès des travailleurs embauchés par le projet. Ces campagnes devront comprendre, entre autres, la sensibilisation et formation régulière des travailleurs et des communautés touchées par le projet sur les VBG, l'EAS et le HS, leurs causes et conséquences et les risques spécifiquement liés au projet, les services de réponse disponibles aux survivant(e)s, les standards de conduite du projet et les sanctions prévues en cas de violation, le MGP, les façons de le saisir et ses objectifs ;
- Assurer l'accès des survivant(e)s aux soins, y compris au moins la prise en charge psychosociale, médicale et juridique/judiciaire, par le biais d'un protocole de réponses axé sur la/le survivant(e) ;
- L'appui au pôle « Sauvegarde » chargé de la gestion des plaintes au sein de l'Unité de Gestion du Projet dans la mise en place du MGP et en particulier la saisie, la gestion et le reporting des plaintes liées aux EAS/HS lors de la mise en œuvre du projet, conformément au manuel du MGP qui sera développé et mis en place pour assurer une gestion éthique et confidentielle des plaintes de VBG ;
- L'accompagnement du projet dans le suivi et l'évaluation des activités de prévention et réponse des EAS/HS de façon éthique.

Tout ce qui précède oblige l'ONG/association contractualisée à effectuer des tâches telles que :

- Mettre en place un système éthique de collecte des données sur les cas de EAS/HS;
- Soumettre tout en veillant à protéger la confidentialité, la sécurité et le consentement éclairé des survivant(e)s, des rapports mensuels sur les plaintes présumées liées au projet et enregistrées ainsi que sur l'appui fourni aux survivant(e)s ayant rapporté des incidents liés au projet ;
- Rapporter, dans une échéance de 24 heures dès la réception, toute plainte de EAS/HS présumée liée au projet et enregistrée, selon le protocole de partage d'information préétabli par le projet et en conformité avec les recommandations de la Note de Bonne Pratiques EAS/HS et les considérations éthiques dans la documentation et le rapportage des informations sur les incidents de EAS/HS ;
- Assurer le suivi de la contractualisation locale des prestations offertes par les services locaux d'assistance aux survivantes ;
- Soumettre des rapports mensuels d'analyse de la situation et au moins un rapport final de projet, qui seront partagés avec le PSES au sein de l'UGP et la Banque mondiale. Les rapports mensuels devront inclure des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs de suivi, des progrès vers les résultats attendus et les éventuelles adaptations nécessaires. Le rapport final résumera les activités de lutte contre les EAS/HS mises en œuvre dans le cadre du projet et les leçons apprises au cours du projet, y compris des recommandations et des points d'action pour la poursuite des mesures de prévention des VBG/EAS/HS à long terme ;
- Proposer des ajustements du Plan d'actions de prévention et d'atténuation des VBG/EAS/HS et VCE et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution ;
- Participer aux réunions liées aux VBG/EAS/HS notamment les réunions trimestrielles à Yaoundé.

## 6. Livrables

L'appui à la mise en œuvre du plan d'action VBG/EAS/HS se fera sous la supervision de l'UGP à travers la RGS qui est le principal interlocuteur du consultant. La durée de la mission est d'un (01) an renouvelables par cycle d'ouverture de chantiers. Le Consultant/ONG (Firme) proposera une méthodologie de travail qui devra être conjointement approuvée par l'UGP et la Banque Mondiale.

Au cours de sa mission, le Consultant livrera les produits présentés comme suit :

Les livrables attendus sont décrits ci-après :

- Un rapport de démarrage des activités qui précise les mécanismes ou modalités d'interventions sur le terrain (stratégies, plan de déploiement bisannuel, calendrier...) soumis à l'appréciation et la validation de l'UGP/la Banque;
- Des rapports trimestriels de suivi ;
- Un rapport annuel de consolidation des activités et un rapport final de la mission.

Pour chaque activité du plan d'action VBG réalisée, le consultant devra faire un rapport en occurrence

- Atlas de la cartographie des structures de référencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS et VCE ;
- Rapport d'évaluation des risques VBG/EAS/HS et VCE contenant une cartographie de ces risques
- ...

Le Consultant (Firme) adressera les documents au Coordonnateur du Projet ainsi qu'à la Responsable Genre et Développement Social qui superviseront la mission, en version électronique et en version papier, sous les formats Word et PDF.

## 7. Durée et modalités de réalisation des prestations

L'ONG /l'association est recrutée pour une période de deux (2) ans renouvelables. Toutefois, chaque année, l'ONG/association sera soumise à une évaluation sur la base des résultats. La poursuite de la collaboration sera conditionnée par la satisfaction de l'UGP et de la Banque mondiale.

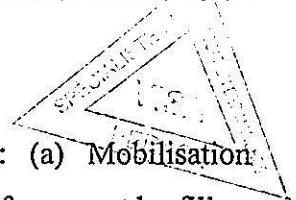
## 8. Profil de l'ONG/association

### 8.1. Qualifications et compétences :

L'ONG/association prestataire doit être nationale, ou un consortium/groupement d'associations et doit s'engager à disposer de locaux dans la région d'intervention et du matériel adéquat au cas où il serait retenu pour conduire cette mission.

## L'ONG/association doit :

- Être légalement constituée au Cameroun ;
- Avoir au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la prévention et réponse aux VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS et Activités Génératrices de Revenu sera une valeur ajoutée ;
- Démontrer la capacité à couvrir toutes les régions du Projet ;
- Avoir une excellente expérience dans tous les domaines suivants : (a) Mobilisation communautaire (b) Formation ; (c) Aménagement des espaces sûrs pour les femmes et les filles; (d) Gestion des cas, soutien psychosocial et psychologique; (e) Référencement médical et mise en place des conventions de collaboration avec les structures sanitaires et (f) Assistance juridique ;
- Avoir une expérience dans la collecte de données éthique sur la prise en charge des survivant(e)s de VBG ;
- Avoir un code de bonne conduite et une claire politique interne visant la prévention et la réponse du harcèlement, de l'exploitation et de l'abus sexuel ;
- Disposer des ressources matérielles et humaines nécessaires pour l'accomplissement de la mission dont une équipe de projet constituée des personnes avec des qualifications et expériences suffisantes au regard de la mission ;
- Faire preuve d'un bilan positif de mise en œuvre des projets financés par les bailleurs de fonds internationaux.



## 9. Critères d'éligibilité principaux

Les ONG ou associations intervenant dans la région ciblée du projet (Extrême-Nord) sont éligibles

Cependant, pour un choix spécifique, l'ONG ou l'association doit justifier sa compétence par rapport aux missions décrites et l'effectivité de ses missions sur le terrain :

- Les derniers rapports annuels, semestriels et mensuels ;
- Les brochures et statuts
- Références de légalisation et toutes autres indications ou références justifiant du sérieux de l'ONG/association dans ses missions ;
- Une description des missions effectuées par l'ONG/association allant dans le sens des objectifs spécifiques ci-dessus décrits

## 10. Personnel clé

Afin d'assumer ses fonctions de façon efficiente, l'ONG doit proposer une équipe d'au moins 10 personnes qui travaillera à temps plein. Cette équipe est composée :

➔ D'un chef de mission, expert en genre, VBG et inclusion sociale qui doit :

- Être titulaire d'un Master ou diplôme équivalent d'un BAC+5 en sciences sociales ou dans une discipline connexe (anthropologie, sociologie, études féminines, politique publique, développement social, développement communautaire, etc.)
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans l'évaluation des impacts des projets ou programmes sur les groupes cibles dans le domaine de la promotion de l'égalité des genres ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la conception/exécution de projets de promotion de l'égalité des genres et de projets de développement ;
- Disposer d'une expertise démontrée d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse sociale et de genre et l'intégration du genre dans les projets ;
- Avoir conçu et exécuté au moins trois (3) plans d'action pour un appui holistique aux survivantes de violences sexuelles ;
- Avoir une compréhension effective des questions de genre nationales et la connaissance des pratiques des agences de développement des principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux serait un avantage.

➔ D'un expert en suivi évaluation disposant :

- D'au moins Bac+5, en Socio-économie, Gestion, Planification, Sciences humaines et sociales, ou tout autre domaine pertinent ;
- Au minimum 5 années d'expérience reconnue en matière:
- D'approche du cadre logique et autres approches de planification stratégique ;
- De méthodes et approches de S&E (quantitatives, qualitatives et participatives) de planification et mise en œuvre des systèmes de S&E ;
- De formation à la mise en place et au fonctionnement du S&E ;
- De modélisation de données, le développement de la conception de la base des données, l'exploration de données et des techniques de segmentation ;
- D'animation d'ateliers d'analyse des données de S&E orientées vers la réflexion critique, pour des publics composés d'acteurs diversifiés ;
- D'analyse de l'information et rédaction de rapports.

➔ D'un comptable

- D'un diplôme universitaire en Comptabilité de niveau (Bac + 2/3 ans) ou équivalent ;
- Ayant une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans à un poste de comptable ou financier dans une structure privée ou une administration publique dont au moins cinq (5) ans en tant que comptable, auditeur ou contrôleur des projets de développement financés par les partenaires au développement notamment la Banque mondiale,
- Ayant une bonne connaissance des logiciels informatiques courants (Word, Excel, power point, etc.) et de l'outil internet;
- Sachant utiliser au moins un logiciel de gestion financière et comptable des projets ;
- Ayant une bonne maîtrise du français.

➔ Deux Assistants Technique en renforcement de capacités en genre et VBG/EAS/HS possédant :

- Un diplôme universitaire en psychologie, sciences sociales, ou disciplines connexes, recommandé : (Bac + 4) ;
- Compétence en communication interpersonnelle ;
- Très fortes capacités de travail, en équipe et en autonomie;
- Fortes capacités d'expression écrite et de synthèse ;
- Compétences en informatique (par ex, Word et Excel) serait un atout ;
- Compréhension de la notion d'un appui holistique aux survivantes de violences sexuelles ;
- Capacité à participer de manière entièrement neutre et transparente aux activités du programme, en particulier en gardant la confidentialité dans le relais de l'information et le contact avec les survivantes ;
- Posséder des habiletés à planifier, organiser et prioriser les actions ;
- Au moins un (1) an d'expérience professionnelle dans le domaine des violences basées sur le genre (l'appui psychosocial, suivi et référencement) et dans l'appui des organisations à base communautaires et groupes de femmes ;
- Expertise du secteur de la protection des femmes, protection à base communautaire
- Expérience de travail au sein d'une ONG et humanitaire ;
- Expérience en sensibilisation et/ou animation communautaire de plusieurs groupes communautaires ;
- Expérience à appuyer et former les agents et les organisations communautaires de façon formelle et informelle ;

➔ **Mobilisateurs sociaux/communautaires qui doivent:**

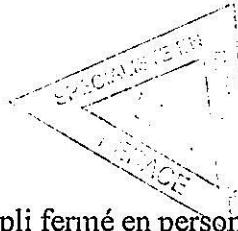
- Être détenteur d'un diplôme d'Etudes Secondaires dans le domaine de développement communautaire ;
- Avoir un diplôme universitaire (BAC + 3) en Sciences humaines et sociales, Sciences du développement, ou autre discipline connexe est un avantage ;
- Une formation supplémentaire sur les Violences Basées sur le Genre serait un atout.
- Justifier d'une expérience pertinente de 5 ans minimum dans le domaine de développement communautaire et de gestion de projets ;
- Maîtriser les méthodes d'animation communautaires et de gestion de projets ;
- Maîtriser des logiciels courants de bureau (Word, Excel, Power Point) et le mailing ;
- Posséder des habiletés à planifier, organiser et prioriser les actions ;
- Disposer d'un sens poussé de relations humaines, d'anticipation, d'analyse, de méthode, d'organisation, de responsabilités ainsi que de grandes capacités de négociation ;
- Être capable de travailler dans un environnement multiculturel avec des équipes multidisciplinaires et multisectorielles ;
- Avoir travaillé dans le domaine de protection (Droits de l'Homme, VBG) serait très favorable.

## 11. Dispositions financières

Les modalités de paiements des prestations de l'ONG sont les suivantes :

- ❖ 15 % à la validation du rapport de démarrage de la mission ;
- ❖ 15 % à la validation du rapport de cartographie des structures de référencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS et VCE, associé au rapport périodique y afférant ;

- ❖ 10 % à la validation du rapport d'évaluation des risques de VBG/EAS/HS et VCE, associé au rapport périodique y afférant ;
- ❖ 20 % à la validation des rapports de sensibilisation et formation des parties prenantes aux risques de VBG/EAS/HS et VCE et différents protocoles, associés au rapport périodique y afférant ;
- ❖ 15 % à la validation du système de référencement, associé au rapport périodique y afférant ;
- ❖ 10 % à la validation des conventions de prise en charge avec les prestataires de services, associées au rapport périodique y afférant ;
- ❖ 15% à la validation du rapport final de la mission.



## 12. Dossier de soumission

Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées sous pli fermé en personne ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [aer\\_perace@yahoo.fr](mailto:aer_perace@yahoo.fr): Quartier drâgagé, Yaoundé, avec mention dans l'objet : « Recrutement d'une ONG/associations chargées de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS), et au harcèlement sexuel (HS), dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dans le cadre du Projet PERACE ».

## 13. Durée du partenariat

L'ONG sera contractualisée pour une durée de deux (02) ans renouvelables en fonction des résultats fournis.